LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparé conformément aux normes USA OSHA Hazcom 2012 / SIMDUT Canada 2015



Date de Préparation : 2017/02/23

Numéro de FDS: CUSS Surethane Polyurethane Adhesive-Sealant_FR

Date De Révision : 2017/06/06

Numéro De Révision : 1

CUSS SURETHANE One Part Permanently Flexible Polyurethane Adhesive / Sealant

1. IDENTIFICATION DE PRODUIT ET DE COMPAGNIE

Nom de Produit: CUSS SURETHANE One Part Permanently Flexible Polyurethane Adhesive / Sealant

Description de Produit: 1K Adhésif / scellant noir de polyuréthane souple, utilisation des véhicules à moteur

seulement, 310 ml / 10.5 fl oz US

Utilisation Générale: Adhésif / scellant de polyuréthane **Nombre Courant/Code de Produit:** CUSS / 9020

Famille Chimique: Polyurethane Prepolymer / Polyuréthane prépolymère

Formule Moléculaire: Mixture / Mélange

Le Fabricant ou Le Fournisseur

Dominion Sure Seal Ltd. 6175 Danville Road, Mississauga Ontario, Canada L5T 2H7

Fax: 905-670-5174 www.dominionsureseal.com

Service à la clientè: 905-670-5411

Numéros de Téléphone d'Urgence (24 H)

CANUTEC : (613) 996-6666 CHEMTREC : (800) 424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Les éléments de classification et d'étiquetage énoncés ci-après furent établis conformément à la Norme de Communication de Risques OSHA (29 CFR 1910.1200; Hazcom 2012) et les règlements canadiens SIMDUT (Règlements sur les Produits Dangereux; WHMIS 2015). Ces informations peuvent différer des informations sur les étiquettes actuelles de produits pour celles réglementées par d'autres organismes.

Risques pour la santé:

Irritation oculaire., Catégorie 2
Irritation cutanée., Catégorie 2
Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1
Toxicité sur organes ciblés (exposition répétée), Catégorie 2
Cancérogénicité., Catégorie 2

Dangers physiques:

Liquides inflammables, Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Composants dangereux pour l'étiquetage:

Xylène (mélanges d'isomères), Oxyde de calcium, Éthylbenzène, 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane and Noir de carbone

L'information complémentaire suivante peut être incluse sur l'étiquette du produit si ce produit est vendu au grand public:

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Les personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées devraient éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés à moins de porter un masque protecteur avec le filtre antigaz approprié.





Flamme

pour la santé

Mot indicateur: DANGER.

Mention de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes d'audition et le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Conseil de prudence

Prévention:

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les dispositions de sécurité.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et des sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272: Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P260: Éviter de respirer les vapeurs.

P284: Lorsque la ventilation locale est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

Intervention:

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P314: Consulter un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P350: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313: En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et l'installer de façon qu'elle puisse respirer aisément.

P342+P311: Si des symptômes respiratoires apparaissent : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P370+P378: En cas d'incendie : éteindre l'incendie au moyen de la poudre chimique ou de la mousse.

Entreposage:

P403+P233+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

P405: Garder sous clef.

Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Dangers non classifiés ailleurs: Aucunes données disponibles.

Survol des urgences

Préoccupations immédiates: Liquide et vapeur inflammables. Irritant pour les yeux et la peau. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. Les personnes précédemment sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique de la peau avec des symptômes de: rougissement, démangeaisons, œdème et éruption. Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner des lésions du système nerveux. Susceptible de provoquer le cancer.

Commentaires: Voir la section 9, 10 pour plus d'information sur less effets physico-chimiques Voir la section 11 pour plus d'information sur less effets pour la santé.

Voir la section 12 pour plus d'information sur less effets physico-chimiques.

L'étiquetage du contenant n'inclura peut-être pas les éléments précités. L'étiquetage précité s'applique aux produits utilisés seulement pour usage industriel / professionnel.

Les produits de consommation devraient être étiquetés conformément au Règlement Canadien sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation et aux Règlements de la Commission de Sécurité des Produits. 'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur l'étiquetage canadien SIMDUT 2015 et la Norme de Communication de Risques OSHA Hazcom 2012.

3. COMPOSITION / INDICATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Poids%	numéro CAS
Xylène (mélanges d'isomères)	5 - 7	1330-20-7
Oxyde de calcium	1.5 - 1.9	1305-78-8
Éthylbenzène	1.2 - 1.8	100-41-4
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	1.2 - 1.8	64742-47-8
Noir de carbone	0.3 - 0.7	1333-86-4
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	≤ 0.5	101-68-8

Commentaires: À la connaissance actuelle du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent qui pourrait être classifié et contribuer à la classification du produit et donc nécessiterait d'être déclaré dans cette section.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Contact des yeux: En cas de contact, rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau en lavant alternativement chaque paupière jusqu'à ce que toute trace du produit ait disparu (au moins 15 minutes). Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Contact de Peau: Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Retirer tout vêtement contaminé et laver les vêtements contaminés avant de les réutilser.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais rien administrer par voie buccale à une personne inconsciente. Obtenir de l'aide médicale.

Inhalation: En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Le cas échéant, administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle. Consulter d'urgence un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Signes et Symptômes d'Exposition Excessive

Contact des yeux: Les liquides, aérosols ou vapeurs de produit sont irritantes. Peut causer des larmes, rougeurs et enflures. Peut causer des dommages cornéens provisoires.

Contact de Peau: Le contact est irritant pour la peau. Il est difficile d'enlever le matériel traité. Les personnes précédemment sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique de la peau avec des symptômes de rougissement, démangeaisons, œdème et éruption.

Ingestion: Cette substance peut être dangereuse en cas d'ingestion. Peut causer de l'irritation. Les symptômes de l'ingestion peuvent inclure la douleur abdominale, la nausée, le vomissement et la diarrhée.

Inhalation: L'inhalation de concentrations élevées de vapeur peut être dangereuse. Les vapeurs ou les particules pulvérisées à des concentrations supérieures au seuil admissible d'exposition peuvent irriter (sensation de brûlure) les muqueuses des voies respiratoires. Ceci peut causer l'écoulement nasal, mal de gorge, toux, oppression de la poitrine, manque de souffle et fonction pulmonaire réduite. Les personnes présentant déjà une hyperactivité bronchique non spécifique peuvent réagir en présence de concentrations inférieures à la TLV par des symptômes semblables ainsi que par une crise d'asthme. L'exposition à des concentrations beaucoup plus élevées que la TLV ou la PEL peut causer une bronchite, des spasmes bronchiques et un œdème pulmonaire. On a également signalé des pneumonies d'hypersensibilité ou dues aux produits chimiques, avec des symptômes semblables à ceux de la grippe. Ces symptômes peuvent survenir plusieurs heures après l'exposition. Ces effets sont habituellement réversibles.

Notes à l'intention du médecin: Respiration: Ce produit est connu comme un sensibilisateur pulmonaire. Le traitement est essentiellement symptomatique. L'individu qui réagit à ce produit par une réaction épidermique ou pulmonaire ne devrait être exposé à aucun isocyanate. Peau: Ce produit est répertorié sensibilisateur de la peau. Traiter de façon symptomatique comme pour une dermatite de contact ou une brûlure thermique.

Informations supplémentaires: Aucunes données disponibles.

5. MESURES DE COMBAT DES INCENDIES

Propriétés inflammables: Combustible en cas d'exposition au feu.

Moyens D'Extinction: Utiliser de la mousse d'alcool, du dioxyde de carbone, ou une vaporisation d'eau pour combattre les incendies dans lesquels ce matériau est impliqué. Utiliser un agent extincteur approprié pour l'incendie environnant.

Produits De Combustion Dangereux: En cas d'incendie, des gaz irritants et très toxiques peuvent être dégagés par décomposition thermique ou combustion. Dioxyde de carbone, oxyde de carbone. Gaz nitreux, fumées, isocyanate, vapeurs.

Procédures de Combat Contre le Feu: La pression à l'intérieur des récipients peut monter en cas d'exposition à la chaleur (au feu).

Équipement de Combat Contre le Feu: Comme pour tout incendie, porter un dispositif respiratoire autonome (à demande de pression, agréé MSHA/NIOSH [Mine Safety and Health Administration/National Institute for Occupational Safety and Health = Régie de la Santé et de la Sécurité des Mines/Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail] ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Sensibilité aux décharges statiques: Le produit est sensible aux décharges statiques.

Sensibilité aux impacts mécaniques: Le produit n'est probablement pas sensible aux impacts mécaniques.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Petit Écoulement: Couvrir le secteur de flaque avec le matériel absorbant approprié (par exemple, le sable sec, la terre, la sciure de bois, Oil-Dri, Kitty Litter, etc.). Verser une solution neutralisante sur toute la surface de déversement. Couvrir encore une fois la zone de matière absorbante. Remuer la matière absorbante à l'aide d'une pelle afin d'assurer tout contact avec la solution neutralisante. Pelleter tout l'absorbant dans un récipient approprié. Laisser reposer (sans serrer le couvert) pendant une période de 48 à 72 heures afin de laisser échapper les gaz. La zone de la fuite doit être décontaminée avec une solution neutralisante et ensuite lavée à

l'eau savonnée. La proportion recommandée pour une décontamination en profondeur est dix parties de solution pour une partie de substance déversée. Solution de neutralisation suggérée: 90% eau + 5% solution d'ammoniaque + 5% détersif (savon liquide).

Précautions au Niveau de L'Environnement

Écoulement Dans L'Eau: Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eau

Écoulement Sur La Terre: Ne pas laisser s'écouler dans un égout pluvial ou une rigole se déversant dans un cours d'eau.

Équipement Spécial De Protection: Immédiatement nettoyer les écoulements en observant les précautions du chapitre 8 sur l'Équipement de Protection (Protective Equipment).

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Procédures Générales: Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Les individus avec des problèmes pulmonaires ou des réactions allergiques antérieures aux isocyanates ne doivent pas être exposés aux vapeurs ni au brouillard de pulvérisation. Les symptômes précurseurs (irritation des yeux, du nez et de la gorge ainsi que l'odeur) ne sont pas suffisants pour éviter une surexposition chronique par inhalation. Faire la manutention selon de bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle et de sûreté.

Manipulation: Utiliser seulement dans une zone bien ventilée. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Toujours se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après manipulation.

Entreposage: Conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des oxydants forts et de la lumière directe du soleil. Protégez contre les dégats. Protéger de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Entreposer dans un endroit frais et sec.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Rûgles d'Exposition

COMPOSAN	ITES DANGEREUSES SELON OSHA / SIMDUT	2015		
	Les Limites d'Exposition Pro	fession	nelle	
Nom chimique			ppm	mg/m³
	NET/PEL de l'OSHA	TWA	100	435
	011 L UL 00711		100	434
Xylène (mélanges d'isomères)	CMA de l'ACGIH	LECT	150	651
	DEL de NIZOCIA	TWA	100	435
	REL du NIOSH	LECT	150	655
NET/PEL de l'OSHA		TWA	100	435
Éthylbenzène	CMA de l'ACGIH	TWA	20	87
		TWA	100	435
	REL du NIOSH	LECT	125	545
Distillats légers (pétrole),	Allemagne (États Germaniques Unis -		20	140
hydrotraités	DFG)	LECT	40	280
	NET/PEL de l'OSHA	TWA		3.5
Noir de carbone	CMA de l'ACGIH	TWA	[1]	3.5 [1]
	REL du NIOSH	TWA		3.5
	NET/PEL de l'OSHA	LECT	0.02	0.2
4,4'-Diisocyanate de	CMA de l'ACGIH	TWA	0.005	0.051
diphénylméthane	DEL AL NIZOGIA	TWA	0.005	0.05
	REL du NIOSH	LECT	0.02 [2]	0.2 [2]

NOTES DE BAS DE PAGE DU TABLEAU:

- 1. Matières particulaires inhalables.
- 2. Valeur plafond limite (10 min).

Contrôles D'ingénierie: Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Équipement de Protection Individuelle

Yeux et Visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Ne portez pas des verres de contact lorsque vous travaillez avec ce produit. Des fontaines pour se rincer les yeux devraient être à proximité des endroits de travail.

Contact de Peau: Des gants résistant aux produits chimiques: caoutchouc de butyle, caoutchouc de nitrile, néoprène, PVC.

Respiratoire: Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées, un respirateur homologué doit être porté. Respiratoire type: Un masque à gaz filtrant agréé NIOSH/MSHA (National Institute for Occupational Safety and Health/Mine Safety and Health Administration = Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail/Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines) avec une cartouche ou un boîtier à vapeurs organiques peut être acceptable dans certains cas où les concentrations en suspension dans l'air devraient dépasser les limites de sécurité. La protection offerte par les masques à gaz est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à alimentation d'air sous pression positive s'il existe un risque potentiel de dégagement incontrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont

pas connus ou dans toute autre situation où un masque à gaz pourrait ne pas offrir une protection suffisante.

Tenue de Protection: Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter tout contact. Porter des manches longues et des pantalons pour prévenir tout contact avec la peau.

Pratiques d'Hygiûne au Travail: Pratiquer une bonne hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Oter rapidement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant des les réutiliser. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les valeurs d'exposition doivent être régulées au moyen de techniques de surveillance qui permettent de s'assurer que la valeur limite d'exposition TLV n'est pas dépassée. Les personnes présentant des conditions du genre asthmatique, bronchite chronique, autres maladies chroniques des voies respiratoires, eczéma ou sensibilisation de la peau ne doivent pas travailler avec les isocyanates. Une fois qu'on a établi qu'une personne présente une sensibilisation aux isocyanates, elle ne doit plus être exposée à ce produit. L'éducation et la formation des employés comptent beaucoup.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique : Liquide **Odeur** : Légère

Seuil Olfactif : Pas disponible

Apparence: Une pâte thixotrope et très visqueuse

Couleur : Noir

pH : Aucunes données disponibles.

% Composés Volatils : 8.0 - 9.0% masse/masse

Point D'Inflammabilité et Méthode : 40 - 55°C (104-131°F) Creuset Fermé

Limites d'Inflammabilité : 1 à 7

Notes: Basé sur des données pour le xylène.

Température D'Autoignition : > 200°C (392°F)

Pression de la Vapeur : 6 - 6.5 mm Hg [Xylène] à 20°C

Densité de Vapeur :> 1

Point d'Ébullition: 137 - 140°C, xylène [la plus basse valeur]

Point de Fusion : Aucunes données disponibles.

Solubilité dans l'Eau : Presque insoluble

Taux d'Évaporation

(Acétate de n-butyle = 1) :> 1

 Densité
 : 1.15±0.05g/ml à 20°C

 Viscosité
 : > 200000 cps à 20°C

Contenu de COV : < 110 g/l (< 9.0% p/p)

Propriétés Oxydantes : Aucun

Commentaires: Aucun.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Risque Réactif : Oui

Polymérisation Dangereuse: Le contact avec l'humidité et autres produits qui réagissent avec les isocyanates, ou les températures au-dessus de 177 C peut causer la polymérisation.

Stabilité: Stable sous des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à Éviter: Éviter l'humidité atmosphérique.

Réactions Dangereuses Possibles: Réaction avec l'eau avec formation de dioxyde de carbone. Risque d'éclatement. Réactions avec les alcools, les acides, les alcalins et les amines. Risque de réaction exothermique. Risque de réaction violente. Risque de polymérisation.

Produits de Décomposition Nocifs: Par feu et températures élevées: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote, Cyanure d'hydrogène, Isocyanates, Acide isocyanique et autres composés indéterminés.

Matériaux Incompatibles: Eau, amines, bases fortes, alcools. Alliages de cuivre.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL ₅₀ orale mg/kg(rat)	DL ₅₀ cutanée mg/kg(lapin)	CL ₅₀ par inhalation mg/l
Xylène (mélanges d'isomères)	5400 5251 (souris) 5627 (souris)	12,180	6350 ppm (rat;4h) 6700 ppm (rat;4h)
Éthylbenzène	5460 3500 5627(souris)	17,800 15,354	17.2(rat;4h) 13,367 ppm (rat;2h)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	>15,000 >5000	> 2000	>5.2(rat;4h) (aucune décès)
Noir de carbone	> 15,400	> 3000	Sans objet
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	> 10,000	> 10,000	0.369(rat;4h - mist)

Toxicité cutanée aiguë DL₅₀: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la toxicité cutanée aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

Toxicité orale aiguë DL₅₀: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Orale Aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

Toxicité par inhalation aiguë CL₅₀: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Aiguë par inhalation ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >20 mg/l/4h (vapeurs). L'application de ce produit ne se fait pas par vaporisation; cette voie d'exposition ne s'applique pas puisqu'aucun brouillard de vaporisation ne peut être produit.

Remarques: < 5% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

Aucune information toxicologique supplémentaire n'est disponible pour ce produit en tant que tel. (Consulter les informations concernant la toxicité des composants).

Les principales voies d'exposition:

Contact Oculaire. Inhalation. Contact Cutané. Ingestion.

Irritation cutanée / Corrosion cutanée: Contient: 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane, Oxyde de calcium et Éthylbenzène. Provoque une irritation de la peau. Le mélange est classifié comme: Irritant cutané, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients (>10% des ingrédients classifiés comme irritant cutané, catégorie 2). Les personnes précédemment sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique de la peau

avec des symptômes de: rougissement, démangeaisons, œdème et éruption.

Irritation oculaire / Lésions oculaires graves: Contient: 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane et Oxyde de calcium. Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Le mélange est classifié comme: Irritant oculaire, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients (respecte la règle d'addition ≥10% basée sur les deux ingrédients classifiés comme irritants cutanés et/ou oculaires catégorie 1 et irritants oculaires, catégorie 2). Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Sensibilisant respiratoire / Cutané: Contient: 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane. Le mélange est classifié comme: Sensibilisateur Cutané, catégorie 1, sur la base des données des ingrédients (≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A ou ≥ 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, sous-catégorie 1B). Le mélange est classifié comme: Sensibilisateur Respiratoire, catégorie 1, sur la base des données des ingrédients (≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A ou ≥ 1.0% ingredients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, sous-catégorie 1B).

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Des surexpositions répétées ou une dose unique importante peuvent provoquer chez certaines personnes une sensibilisation ultérieure à l'isocyanate de sorte qu'elles réagiront à des expositions ultérieures à l'isocyanate à des niveaux bien en dessous de ceux de la TLV. Ces symptômes, qui peuvent inclure oppression à la poitrine, respiration sifflante, toux, manque de souffle ou crise d'asthme, peuvent survenir immédiatement ou plus tard. On a signalé qu'une personne sensibilisée peut présenter ces symptômes lorsque exposée à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. Cette sensibilité accrue des poumons peut durer plusieurs semaines et dans les cas graves, plusieurs années. La sensibilisation peut être permanente. Un contact prolongé avec ce produit peut entraîner rougeur, boursouflement, éruption squameuse ou cloques. Pour les personnes ayant développé une sensibilisation de la peau, ces symptômes peuvent apparaître suite à un contact avec une très petite quantité de produit liquide.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Mutagénicité des Cellules Germinales ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 1A ou 1B and <1.0% des ingrédients classifiés Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 2).

Carcinogénicité

Nom chimique	Statut NTP	Statut CIRC	Statut OSHA	Autre
Xylène (mélanges d'isomères)		3		
Éthylbenzène		2В		A3 (ACGIH)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités				
Noir de carbone		2B		A3 (ACGIH)
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane		3		

Remarques: Contient: 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane, Éthylbenzène et Noir de carbone. Éthylbenzène a été classé parmi les substances possiblement cancérogènes pour les humains (le groupe 2B). Le CIRC classe le noir de carbone dans le groupe 2B (possiblement cancérogène pour les humains). La Commission Européenne (2012) a classifié les MDI (No. CAS 101-68-8, 26447-40-5 et 9016-87-9) comme agents cancérogènes présumés de Catégorie 2 pour les humains. Le mélange est classifié comme: Cancérogénicité, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration(≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme Cancérogènes, catégorie 2).

Toxicité pour la reproduction: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité pour la Reproduction ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Toxicité pour la Reproduction, catégorie 1 ou 2).

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, ne sont

pas respectés (< 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 1 ou 2 et < 20% de la somme de tous les ingrégients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3).

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées: Contient: Xylène (mélanges d'isomères) et Éthylbenzène (Ce produit contient < 1.0% des monomères libres 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane.). Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 2). Une inhalation prolongée peut être dangereuse. L'exposition chronique à des solvants organiques tels que Xylène et Éthylbenzène a été associée à divers effets toxiques sur les neurones dont des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. Les symptômes comprennent: perte de mémoire, perte de facultés intellectuelles et perte de coordination. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

Danger par aspiration: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant aux Risques d'Aspiration ne sont pas respectés (< 10% des ingrédients classifiés comme Risques d'Aspiration, catégorie 1 et/ou viscosité du mélange > 20.5 mm2/s à 40 °C).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données sur l'Environnement: Aucunes données disponibles.

Information Écotoxicologique: Aucunes données disponibles.

Bioaccumulation/l'Accumulation: Aucunes données disponibles.

Distribution: Aucunes données disponibles.

Toxicité Aquatique (Aiguë): Aucunes données disponibles.

Information sur l'Évolution Chimique: Aucunes données disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Méthode d'Élimination: Respecter les réglementations locales, nationales ou internationales relatives au traitement des déchets dangereux et au traitement des conteneurs. Ne pas laisser pénétrer la substance/le produit dans les égouts.

Élimination du Produit: Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit. Décontaminer les contenants avant d'en disposer.

14. INFORMATIONS REGARDANT LE TRANSPORT

DOT (Département des Transports)

Nom Propre d'Expédition : LIQUIDE COMBUSTIBLE, N.S.A.

Nom Technique : Toluène et Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Classe/Division de Danger Principal: Liq comb

Numéro UN/NA : 1993 Groupe d'Emballage : N/A

Autres Informations sur l'Expédition:

Ces règlementations ne s'appliquent pas à la manutention, l'offre de transport et au transport de moins de 450 L de UN1993, COMBUSTIBLE LIQUIDE, N.O.S., pour les véhicules routiers ou ferroviaires selon DOT 173.120 (f)(2).

Manifeste (OMI/IMDG)

Appellation Réglementaire : ADHÉSIFS

Numéro UN/NA : 1133

Classe/Division de Danger Principal: 3

Groupe d'Emballage : III

Remarque: Transport conformément à la section 2.3.2.5 du Code IMDG.

Règlement sur le Transport de Marchandises Dangereuses au Canada

Appellation Réglementaire : ADHÉSIFS

Numéro UN/NA : 1133

Classe/Division de Danger Principal: 3

Groupe d'Emballage : III

Note TMD:

Non réglementé selon TMD Section 1.33.

(Classification 3, Groupe d'Emballage III, Point d'éclair > 37.8 °C, emballage < 450 L).

15. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION

ÉTATS UNIS

Catégorie de Risque de la Section 311/312 de la SARA

311/312 Les risques pour la santé: Cancérogénicité., Irritation oculaire., Sensibilisation des voies respiratoires, Irritation cutanée., Sensibilisation de la peau, Toxicité sur organes ciblés (exposition répétée)

311/312 Les dangers physiques: Liquides inflammables

Risque d'Incendie : Oui
Dégagement soudain de pression : Non
Risque Réactif : Non
Toxicité aiguë de Produit : Oui
Toxicité chronique de Produit : Oui

Les Produits Chimiques Toxiques de la Section 313 d'EPCRA

Nom chimique	Poids%	numéro CAS
Xylène (mélanges d'isomères)	5 - 7	1330-20-7
Éthylbenzène	1.2 - 1.8	100-41-4

EPCRA Section 302 Extremely Hazardous Substances

EPCRA Status:

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse répertoriée sujette aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

CERCLA Substances Dangereuses et Quantité Rapportable (QR)

Nom chimique	Poids%	QR
Xylène (mélanges d'isomères)	5 - 7	100
Éthylbenzène	1.2 - 1.8	1,000
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	≤ 0.5	5,000

TSCA (Acte sur le Contrôle des Substances Toxiques)

Statut Selon le TSCA:

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

LPA 112(b) Polluant d'Air Dangereux

Nom chimique	Poids%	numéro CAS
Xylène (mélanges d'isomères)	5 - 7	1330-20-7
Éthylbenzène	1.2 - 1.8	100-41-4
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	≤ 0.5	101-68-8

LPA 112(r) - La Liste de Substances pour la Prévention des déversements accidentels de produit chimique:

Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de CAA 112(r).

Proposition 65 de la Californie

Nom chimique	Poids%	Répertorié
Éthylbenzène	1.2 - 1.8	Cancer
Noir de carbone	0.3 - 0.7	Cancer

Norme de Communication de Risque de l'LSST (29 CFR 1910.1200):

Statut OSHA: Produit Dangereux (voir Section 2 pour détails).

Ce produit a été classifié selon les critères de risque des Normes sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA -USA et la Fiche de Données de Sécurité comporte toutes les informations requises par la Norme sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses d'OSHA (HazCom 2012).

CANADA

Symbole et Classification de Danger pour le SIMDUT

Voir la section 2 pour plus d'information.

Statut de Normalisation selon le SIMDUT:

Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Classification de SIMDUT:

Statut SIMDUT 2015 (Canada): Produit dangereux (Voir la section 2 pour plus d'information).

LCPE - L'Inventaire National des Rejets de Polluants (INRP):

Nom	No CAS	No Partie INRP
Xylène (tous les isomers)	1330-20-7	1A, 5 (COV)
Éthylbenzène	100-41-4	1A, 5 (COV)

Liste des Substances Domestiques (DSL) / Liste des Substances Non-Domestiques (NDSL):

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Commentaires La Teneur en COV -- Voir la section 9.

16. AUTRES INFORMATIONS

Raisons de Délivrance: NOUVEAU

Approuvé Par: Jim Gordon **Titre:** R&D Chemist / Chemiste de R&D

Préparé Par: Regulatory Compliance / Conformité réglementaire Date De Révision: 2017/06/06

Pour Information Contacter: 905-670-5411

Sommaire des Révisions: Cette fiche signalétique remplace le 2017/02/23 FS. Modifié **Chapitre 11:** Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique. **Chapitre 15:** 311/312 Les dangers physiques, 311/312 Les risques pour la santé.

CLASSIFICATION POUR LE HMIS

SANTÉ *	2
INFLAMMABILITÉ	2
RISQUE MATÉRIEL	1
PROTECTION PERSONNELLE	G



Classification d'entreposage NFPA 30 / 30B: Liquide combustible II

Notes Supplémentaires du Fabricant: Aucun

Sources de Données: Pas disponible

Informations Supplémentaires pour la FDS:

N/AV Pas disponible

N/AP Sans objet

ND Pas encore déterminé

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

LPA La Loi sur la Propreté de l'Air

RPCC Le Règlement sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation

LCPE La Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement

CERCLA La Loi sur l'Intervention, l'Indemnisation et la Responsabilité en Matière d'Environnement

EPCRA La Loi sur la Planification des Interventions d'urgence et sur le Droit de Savoir de la Communauté

IARC Association Internationale pour la Recherche sur le Cancer

MSHA Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines

NIOSH Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail

NTP Programme Nationale de Toxicologie

LSST La Loi sur la Sécurité et la Santé au Travail

SARA La Loi Portant Modification et Réautorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement

SIMDUT Systûme d'Information sur les Matériaux Dangereux pour le Travailleur

Déclarations Générales: Aucun

Commentaires: Aucun

Dénégation de Responsabilité du Fabricant: L'information ci-incluse est basée sur des données considérées exactes. Aucune garantie n'est précisée ni impliquée concernant l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus en utilisant ces données. Aucune responsabilité n'est assumée pour toute blessure personnelle ou pour tout dommage de propriété causés par le matériel aux acheteurs, aux utilisateurs ou aux tiers. Ces acheteurs ou utilisateurs utilisent le matériel à leurs risques.